

Décision

Générale

colonial

Décision n° 952 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 952

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 juillet 1962

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro

31 juillet 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent mille francs (100.000 FD) est accordée à l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Evangélique de Djibouti au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée est imputable sur le chapitre 26, article 2 du budget local pour l'exercice 1962.